

Nouveauté 2024-2025 : CSCN – les bracelets aux élèves



Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) est heureux d'annoncer un nouvel outil qui permettra d'améliorer la gestion des élèves des écoles qui partagent des autobus le matin et l'après-midi pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Les premiers jours de la rentrée peuvent exiger un ajustement important de la part des élèves, surtout pour les petits de la maternelle à la 2^e année. Le personnel des écoles et les chauffeurs d'autobus ont été formés pour gérer les élèves lors de l'arrivée et du départ des autobus aux écoles. Notre objectif est de faciliter la gestion du transport scolaire.

Vous trouverez ci-dessous l'aperçu du nouveau système et de ses bienfaits.

1. Bracelets – pour tous les élèves des écoles: Sainte-Jeanne-d'Arc, Gabrielle-Roy, Notre-Dame et Jean-Claude-Mahé (ces écoles se partagent des autobus)

Les élèves de la maternelle à la 6^e année, de ces quatre écoles, devront porter les bracelets dès leur premier jour de classe. Ces bracelets sont de même type que ceux utilisés aux centres récréatifs.

2. Comment mon enfant recevra ses bracelets?

Votre école distribuera les bracelets à votre enfant lors de son premier jour de classe.

3. Combien de bracelets recevra mon enfant?

Chaque élève recevra deux bracelets : un pour son poignet et un pour son sac à dos.

4. Où les bracelets seront mis?

L'école va mettre les bracelets à deux endroits :

- ✓ Le poignet gauche de votre enfant
- ✓ La poignée du sac à dos de votre enfant



5. Combien de temps mon enfant doit porter ces bracelets?

- le bracelet au poignet gauche, le premier mois de l'année scolaire pour un élève de la maternelle et deux semaines pour un élève de la 1^e à 6^e année

- le bracelet sur la poignée du sac à dos, toute l'année scolaire pour un élève de la maternelle à 6^e année

Veuillez demander un bracelet de remplacement auprès de l'école si nécessaire.

6. Qui doit mettre les bracelets?

Le personnel de l'école.

7. Comment puis-je interpréter les bracelets de mon enfant?

Pour les élèves des Écoles Sainte-Jeanne-d'Arc et Gabrielle-Roy :

Couleur : chaque école a sa propre couleur de bracelet :

- ✓ Sainte-Jeanne-d'Arc – **jaune**
- ✓ Gabrielle-Roy – **bleu**

Inscription sur le bracelet : indique le numéro de l'autobus principal et les initiales de l'école du lieu de transfert, s'il y a lieu:

- Sainte-Jeanne-d'Arc - **SJA**
- Gabrielle-Roy - **GR**
- Joseph-Moreau - **JM**
- Maurice-Lavallée - **ML**
- Michaëlle-Jean - **MJ**

Ex : votre enfant fréquente l'École Gabrielle-Roy. Son autobus principal est le numéro 100F et doit faire un transfert à l'École Sainte-Jeanne-d'Arc (SJA).

Il recevra deux bracelets de couleur bleu avec la note *100F SJA*.

Pour les élèves des écoles Notre-Dame et Jean-Claude-Mahé

- ✓ Notre-Dame – **rouge**
- ✓ Jean-Claude-Mahé – **vert**

Inscription sur le bracelet : indique leur numéro d'autobus.

Ex : votre enfant fréquente l'École Notre-Dame. Son autobus est le numéro 300F. Il recevra deux bracelets de couleur rouge avec la note *300F*.

Important : s'il n'y a pas d'information sur le bracelet, cela signifie que l'élève prend pas l'autobus.

8. Que faire si un bracelet est déchiré?

Les parents sont responsables de communiquer avec l'école de son enfant pour recevoir un bracelet de remplacement.

9. Quelles sont mes responsabilités?

Les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant porte son bracelet à l'école :

- au poignet gauche, le premier mois de l'année scolaire pour un élève de la maternelle et deux semaines pour un élève de la 1^e à 6^e année
- sur la poignée du sac à dos, toute l'année scolaire pour un élève de la maternelle à 6^e année

10. Que faire si mon enfant a un changement d'autobus suite à un déménagement, nouvelle garderie, etc... et que le nouveau numéro d'autobus ne correspond plus au numéro sur le bracelet?

Les parents sont responsables de s'assurer que le personnel de l'école remplace les bracelets. Merci de bien vouloir enlever les bracelets qui ne correspondent plus aux détails du transport afin d'éviter des confusions.

11. Puis-je faire des notes sur les bracelets de mon enfant?

Non. Il est strictement interdit de modifier les bracelets : de faire des notes, couper, déchirer, déplacer, etc...

12. Puis-je remplacer le bracelet fourni par l'école par un autre bracelet?

Non. Tous les bracelets proviennent d'un même fournisseur. Cette **uniformité** permet aux écoles et aux chauffeurs d'autobus de faciliter la gestion et la sécurité des élèves aux lieux d'embarquement et de débarquement des autobus.

La sécurité de nos élèves est la priorité du conseil scolaire francophone Centre-Nord.